

RAPPORT MORAL

PRESIDENT : Jack JEANNOT

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs et chers amis,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité du Conseil d'Administration.

Pour décider des orientations à prendre et en assurer le contrôle, celui-ci s'est réuni trois fois.

Le Président a participé à cent vingt réunions,

- 18 avec les représentants des Administrations et collectivités territoriales.*
- 23 avec les représentants des syndicats inter communaux d'assainissement et d'aménagement des berges.*
- 79 avec les représentants de la structure associative de la Pêche de loisir.*

1 - LES EFFECTIFS

Nous avons délivré en 2016, 5160 cartes de pêche, qui se répartissent comme suit :

Catégorie	2016	2015	Ecart	%
<i>Majeure</i>	3014	2961	+53	+1.7
<i>Mineure</i>	332	379	-47	-12.4
<i>-12 ans</i>	453	477	-24	-5
<i>Femme</i>	114	118	-4	-3.38
<i>Vacance</i>	60	39	+21	+53.8
<i>Journalière</i>	1187	1187	-	
Total	5160	5161	-1	-0.04

Le nombre de cartes vendues en 2016 est le même à une carte près, que celui vendu en 2015. Si l'on regarde la situation des autres départements de la région Ile de France, Paris et petite couronne (+2.41%), le 77 (-9.55%), le 91 (-6.54%) et le 95 (-12.75%). Au niveau national, la baisse est de 2%.

Le point qui nous inquiète dans ce tableau, c'est la baisse des effectifs des jeunes mineurs et -12ans. Ce constat est général sur la quasi-totalité des départements. Pensons que les mineurs d'aujourd'hui seront les majeurs de demain. Ne baissons pas les bras. Il nous faut sans cesse informer et communiquer, C'est notre mission première au niveau de nos AAPPMA. pour maintenir nos effectifs.

Le bilan de la prise des cartes par internet, mise en place courant 2012, est positif. 1124 cartes soit 22% des cartes vendues, ont été demandées.

2013	2014	2015	2016
362	850	1018	1124

Il y a encore 14 AAPPMA dans le département qui ne proposent pas à ce jour leurs cartes de pêche sur le site www.cartedepeche.fr.

Vous vous privez d'un outil efficace, performant et d'un moyen de communication personnalisable pour votre AAPPMA.

Etre sur le site internet n'oblige pas d'adhérer à l'EHGO. C'est juste un moyen supplémentaire pour vendre des cartes de pêche. Pourquoi vous en priver dans un contexte difficile pour trouver des dépositaires.

Autre point intéressant, nous touchons une population plus jeune, ce qui devrait à terme, augmenter les effectifs. Je pense que cette vente devrait encore progresser en 2017.

La décision de supprimer les carnets de cartes manuelles a été décidée par le conseil d'administration de la FNPF au 1^{er} janvier 2019. A partir de cette date, les cartes seront donc vendues uniquement par INTERNET. Marie Pierre est à votre écoute, et répondra à vos questions.

En ce qui concerne les vignettes EHGO, nous constatons une hausse des vignettes vendues, malgré la baisse des cartes majeures. Avec 2052 vignettes, plus de 68% des pêcheurs des Yvelines ont choisi l'EHGO.

Nous avons reversé 13985.82€ aux AAPPMA, soit 6.80€ par carte et vignette EHGO.

Le fait d'avoir supprimé le timbre EHGO papier a généré en début d'année des contraintes pour les pêcheurs prenant leur carte dans une association non réciproitaire. Nous vous avons d'ailleurs adressé l'e-mail reçu du Président de l'EHGO à ce sujet.

La réciprocité est un moyen donné au pêcheur de pouvoir pratiquer son loisir sans coût supplémentaire dans plus de 90 départements.

Pourquoi vous priver de cette possibilité. La Fédération se tient à votre disposition pour étudier avec vous les possibilités d'adhésion de votre AAPPMA à l'EHGO.

2 - LE FONCTIONNEMENT DE LA FEDERATION

La bonne gestion administrative et financière est un souci constant du Président et de son Conseil d'Administration. Notre situation financière est saine, cela transparaît dans le compte rendu qui sera fait par notre trésorier. Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 9 décembre dernier, a décidé de ne pas augmenter les cotisations fédérales. Nous devons être vigilant sur les dépenses et rigoureux dans la gestion du fonctionnement fédéral. Dans le rapport financier, le budget 2017 prend en compte cette rigueur de fonctionnement.

La remontée de la CPMA s'est effectuée plutôt bien. Il y a eu quelques cas particuliers, mais globalement, l'échéancier a été respecté. Par contre, pour la remontée des cotisations fédérales, certes il y a de l'amélioration, mais trop de différence existe encore. Je rappelle que le nombre de cotisations déclarées doit être au moins égal à celui des CPMA voir supérieur, mais jamais inférieur.

La trésorerie de la fédération ne permet pas d'honorer les dépenses sans avoir en contrepartie les recettes inscrites au budget. Nous en avons déjà parlé l'année passée. Nous avons des échéances à assurer. Je vous remercie de votre compréhension et je compte sur vous cette année.

Marie Pierre, notre secrétaire, gère avec compétence la charge administrative et comptable, et chacun apprécie son esprit de service.

Frédéric AUBER, agent de développement au sein de la Fédération est présent sur le terrain, police de la pêche, assistance technique auprès des AAPMA et à l'écoute de vos demandes.

Il nous fera un compte rendu de son activité.

Le site Internet de la Fédération est créé depuis 2009. Afin de lui donner plus d'attrait et de convivialité, notre Web Master Pascal Simonin a terminé son nouveau look. C'est un outil de promotion incontournable. Encore faut-il qu'il soit à jour. Pensez à nous adresser vos modifications, photos et informations en temps et en heure.

La FNPF a décidé de participer en 2016 à la caravane du tour de France et de ne pas reconduire les spots publicitaires.

Des objets publicitaires ont été distribués aux Fédérations pour permettre d'animer dans les villes étapes.

Le tour 2016 n'est pas passé dans le département des Yvelines, mais néanmoins la fédération avait un lot d'objets publicitaires.

Une erreur du transporteur dans la livraison n'a pas permis de récupérer en temps et en heure les colis. C'est pourquoi nous n'avons pas distribué ces objets. C'est chose faite aujourd'hui. Désolé pour ce décalage. Pour 2017, le tour ne passera pas dans le département mais nous auront également une dotation d'objets publicitaires. L'organisation sera différente. Nous devrions là recevoir avant le départ du Tour.

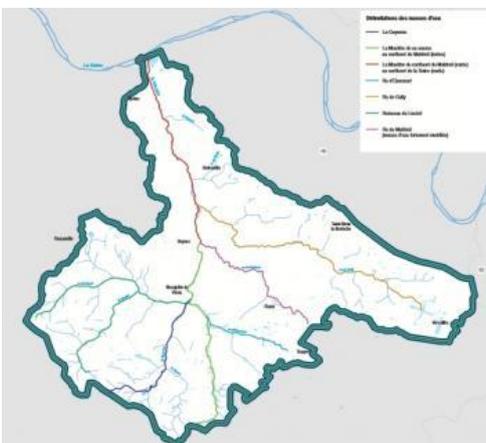
3 - LES DOSSIERS EN COURS

***Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

Le département compte à ce jour trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). La fédération est membre des Commissions Locales de l'Eau (C.L.E) de ces trois SAGE.

Le SAGE de la Mauldre :

La C.L.E. s'est réunie le 12 février 2014 afin de valider un projet de SAGE révisé et modifié. Le dossier a été soumis à une enquête publique complémentaire du 26 janvier au 30 février 2015. Le 18 juin 2015, la C.L.E. a adopté le projet de SAGE de la Mauldre révisé et l'a par la suite transmis au Préfet des Yvelines, pour approbation intervenue le 10 août 2015.



Le SAGE de l'Orge /Yvette.



Il a été approuvé à l'unanimité par la CLE le 25 octobre 2013. Comme suite à la demande du Préfet coordinateur, l'arrêté inter préfectoral a été signé le 2 juillet 2014.

Le SAGE DE LA BIEVRE

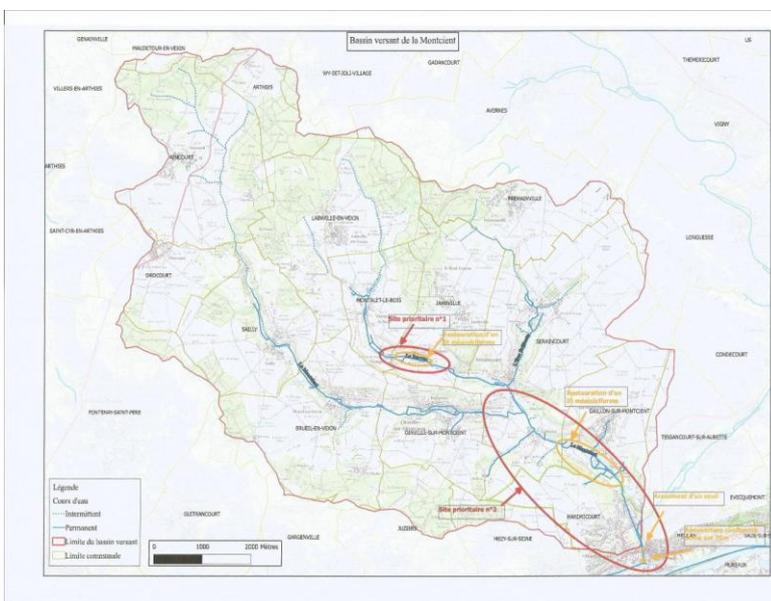


Suite à la validation du projet de SAGE par la C.L.E., l'enquête publique se tient du 22 février au 31 mars 2016.

**Les projets de restauration de continuité écologiques*

Trois projets de restauration de continuité écologique sont en cours sur des rivières du département.

**Le Bernon et la Montcient*



L'objectif principal de ce projet est de restaurer la continuité piscicole. Le diagnostic a permis de mettre en évidence deux sites prioritaires où cette restauration serait le plus techniquement facile.

Site prioritaire n°1 - Cours d'eau Le Bernon

Restauration d'un lit méandrique sur fond de vallée de 800m.

Site prioritaire n°2 - Cours d'eau La Montcient

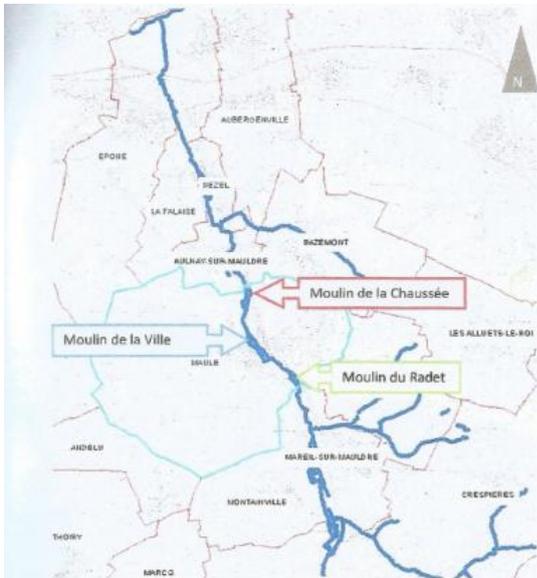
Restauration d'un lit méandrique sur fond de vallée de 1800m.

Arasement du seuil à la confluence Montcient/Aubette

Réouverture de la section busée de 35 m à la confluence de la Seine.

La fédération prend en charge la maîtrise d'ouvrage du projet sur les deux secteurs.

**La rivière Mauldre aval sur la commune de Maule*



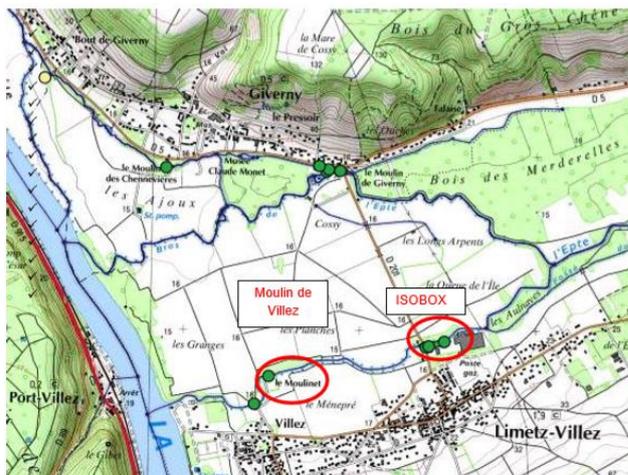
La Mauldre aval est concernée à la fois par la liste 1 et par la liste 2, ce qui signifie qu'aucun nouvel ouvrage hydraulique ne pourra donc être construit, et que ceux existants devront être aménagés ou effacés pour permettre la circulation des poissons et des sédiments.

Ce dossier est dans sa phase d'étude.

La fédération et les AAPPMA sur la Mauldre sont membres du comité de pilotage qui a été constitué.

C'est un dossier important, que nous suivons avec attention.

*Le bras sud de l'Epte à Limetz-Villez



Le bras sud de l'Epte présente trois sites hydrauliques, tous identifiés comme problématiques vis-à-vis de la continuité écologique, et situés sur la commune de Limetz-Villez.

L'association des poissons migrateurs SEINORMIGR est le porteur du projet sur ce cours d'eau à enjeux

majeurs pour les migrateurs. Elle a souhaité qu'un partenariat soit conclu avec la fédération de l'Eure à ce projet d'intérêt majeur avec des gains écologiques importants attendus sur la partie de la rivière Eure dans le département 27.

La fédération est membre du comité de pilotage.

Frédéric AUBER fait partie de l'équipe technique sur le terrain.

*Comité de bassin Seine Normandie

Le 10^{ème} programme pluriannuel (2013-2018) de l'Agence de l'eau Seine Normandie va contribuer pleinement à l'atteinte du bon état des rivières, plans d'eau et nappes souterraines d'ici 2015 puis 2021.

La mise en place des plans territoriaux d'actions prioritaires (PTAP) permettent d'assurer une cohérence forte avec les actions menées au plan local par les services décentralisés de l'état.

Ils sont découpés en unité hydrographique (UH).

Le département des Yvelines en compte cinq

- UH Bièvre
- UH Mauldre Vaucouleurs
- UH Orge Yvette
- UH Seine mantaise (de l'Oise à l'Epte)
- UH Seine parisienne (du ru d'Enghien à l'Oise)

La fédération est partie prenante de toutes les actions qui sont définies pour ces unités hydrographiques, dans le cadre de l'atteinte du bon état des masses d'eau, et de la restauration de la continuité écologique.

***Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)**

Le CODERST est une des commissions administratives à caractère consultatif prévues par le droit français. Il produit des avis, dans les cas prévus par la loi et la réglementation sur des projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de police de l'eau et des milieux aquatiques et de police administratives spéciales liées à l'eau destinées à la consommation. Il se réunit une fois par mois. La fédération est membre de droit à cette commission.

Jacky BERTHEAU BECH, vice-président représente la Fédération lors des réunions.

LES RELATIONS AVEC LA STRUCTURE PECHE EN FRANCE

***Le congrès de l'Union régionale des fédérations des AAPPMA des bassins de la Seine et du Nord**

Celui-ci était organisé les 27, 28 et 29 mai dans la Somme à AMIENS, par notre collègue de la fédération de la Somme

Les débats ont porté sur les thèmes d'actualité suivants:

- *Le changement de titre de l'Union Régionale en Union des fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Bassin Seine Normandie, sa mise en place et l'élection du nouveau bureau. La Fédération a en charge la trésorerie.*

- La création d'un poste de chargé de missions au titre de l'Union de Bassin Seine Normandie.
- Point sur la mise en œuvre 2014/2016 de la convention FNPF/Agence de l'eau/Fédération départementale et 10^{ème} programme avec contrats d'animation
- Réflexion sur un redéploiement géographique des UR ou adaptation aux bassins.
- Elaboration d'un plan de formation destiné aux élus des structures associatives de la pêche
- La mise en application du principe de continuité écologique.
- La formation professionnelle des salariés des AAPMA et FDPMA.
- Mise en place de la convention collective des salariés des FDPMA.
- Elaboration des PDPG (plan départemental pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles).

La synthèse de ces travaux et les vœux émis par les fédérations ont été transmis à la fédération nationale pour alimenter les débats lors de son congrès du mois de juin.

*L'Assemblée Générale de la Fédération Nationale de la pêche en France

C'est le 19 et 20 juin, à la maison de la chimie à Paris, qu'ont eu lieu l'Assemblée Générale Ordinaire de la FNPF, et le traditionnel congrès des structures associatives de la pêche de loisirs. L'ensemble des fédérations départementales étaient présentes afin de délibérer sur les grands dossiers menés par la structure nationale.

Le thème des débats portait sur la politique de l'eau et de la biodiversité.

-Le vote de la loi Biodiversité à l'Assemblée.

- L'augmentation des effectifs de pêcheurs.
 - La redynamisation et la formation du réseau associatif doit constituer un gage de son efficacité et de sa pérennité.
 - Le point sur les ventes des cartes de pêche par Internet.
 - Le point sur la convention passée entre la FNPF, l'Agence de l'eau et les fédérations. Le temps passé aux actions menées par la fédération, dans le cadre précis défini par l'Agence de l'eau, pourra être subventionnées par celle-ci.
- La FNPF a reconduit son engagement dans le tour de France 2017 en tant que caravanier « animation ».
- Le tour de France est une opération de masse sans précédent. C'est la troisième manifestation sportive au monde (spectateurs, journalistes, télévisions). De plus, cette manifestation s'adresse à un large public. Elle permettra de valoriser la pêche et les milieux aquatiques sur tout le territoire français.
- La directrice de l'eau et de la biodiversité auprès de madame la Ministre de l'Ecologie a pris bonne note de la synthèse des débats.

*Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)

Notre collègue du département de la Vienne a organisé le congrès de l'EHGO les 8 et 9 avril à Chasseneuil du Poitou.

127640 cartes interfédérales et 3626 vignettes pour un total de 131266 ont été vendues en 2016, +3530 (2.77%) adhérents par rapport à 2015, soit 44.15% des pêcheurs des départements de l'EHGO.

Les départements d'Ile de France tiennent la tête des placements.

Paris avec 82.27%, suivi des Yvelines 68.08%, l'Essonne 66.59% et le Val d'Oise 62.41%.

Lors de la présentation du tableau de répartition 2016, malgré le bon niveau de vente des cartes interfédérales, il reste encore 557 pêcheurs des Yvelines soit près de 15% qui ne sont pas dans la réciprocité, ce qui

génère une pénalité donc un manque à gagner dans la part reversée par l'EHGO à la fédération de 8896.44€.

Je compte sur votre compréhension pour que les AAPPMA hors EHGO reconsidèrent leur position. Je reste à votre écoute pour trouver des solutions aux contraintes rencontrées.

5 - LA COMPÉTITION DANS LE DÉPARTEMENT

Le comité départemental de la pêche au coup regroupe près de 140 licenciés répartis dans sept clubs. Il participe fortement à la promotion de la pêche auprès du grand public. Son activité est dense:

Une vingtaine de concours et 5 championnats dans le département, 3 championnats régionaux Ile de France. Une quinzaine de licenciés représentent les Yvelines dans les épreuves et championnats nationaux, Quant aux résultats, ils sont plus que satisfaisant.

Nombreuses sont les places d'honneur dans les différentes divisions nationales. Romain Foiratier, de Pêche Compétition Les Mureaux 78, est champion de France pêche au coup.

L'équipe de Pêche Compétition Les Mureaux 78 est vice-championne de France des clubs pêche à la plombée et au vu de son palmarès depuis trois ans, a participé aux championnats du monde des clubs « pêche plombée » en Espagne les 1^{er} et 2 avril dernier. Ils se classent 13^{ème} sur 31 équipes. Félicitations aux pêcheurs et accompagnateurs pour cette première participation.

Nombreuses sont les places d'honneur dans les différentes divisions nationales.

Nous remercions tous les bénévoles qui au sein des différentes structures « compétition », accomplissent durant l'année un travail efficace, et ont su propager cette convivialité et sportivité au bord de l'eau.

Ce rapport de votre Conseil d'Administration constitue la trame de la communication que nous souhaitons vous faire à l'occasion de cette assemblée générale.

Je remercie les membres de l'équipe qui m'entourent, pour le travail sérieux accompli, notre secrétaire Marie Pierre, toujours disponible et prête à rendre service et Frédéric qui est à votre écoute sur le terrain..

Je remercie également les administrations avec qui nous entretenons de bonnes relations dans le traitement des différents dossiers.

Je terminerai en vous remerciant, chers Présidents, amis et tous les bénévoles qui travaillaient à la cause du loisir "pêche" au sein de vos associations.

Je vous remercie de votre attention.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des présents.

25 AAPPMA présentes

3 AAPPMA excusées

2 AAPPMA absentes